

# **LES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DANS LE CONTEXTE POST-SEIME HAITIEN : Quelles sont les obligations de l'Etat ?**

## **I.CONTEXTE/JUSTIFICATION**

Dans le cadre de son programme mensuel titré «**vendredis de la Plateforme** », la Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains organise, tous les derniers vendredis du mois, une conférence /débats sur une problématique fondamentale de droits humains. Pour ce dernier vendredi du mois de septembre, la POHDH tient à faire le bilan des conférences qu'elle a réalisées plus de huit mois après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Avec la catastrophe sociale provoquée par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, une nouvelle page de notre histoire s'ouvre. Les couches les plus populaires, les plus démunies vivent dans des conditions de vulnérabilité et de précarité sans précédent. Elles pataugent dans la plus grande misère. Entre temps, les forums internationaux sur Haïti et les va et vient de grandes figures de la communauté internationale dans le pays ne cessent de se multiplier. Selon l'avis de plus d'un, ce ne sont que des activités de galerie. Quant aux dirigeants et dirigeantes d'Haïti, ils ne font que profiter de la misère et de la précarité du peuple pour consolider leurs pouvoirs au lieu d'endosser leurs responsabilités et obligations constitutionnelles envers la nation. Qui pis est, ils n'ont pas établi de stratégies de communication avec la population dans ce tournant difficile et historique sans précédent dans la vie du peuple haïtien. Ce comportement « manfouben » et irresponsable de l'Etat a de graves conséquences sur la communauté entre autres :

- L'augmentation des enfants des rues, de la délinquance juvénile, de la prostitution, des cas de grossesse précoce et de la mendicité ;

- La montée de l'insécurité et de la criminalité organisée ;
- L'intensification des enfants non accompagnés et séparés de leurs proches ;
- L'augmentation du nombre de personnes handicapées physiques et mentales,
- La quasi généralisation de l'immoralité, de la corruption et de l'impunité;
- La dépendance par rapport à la communauté internationale et aux pays dits amis d'Haïti.

## **II. PROBLEMATIQUE DROITS HUMAINS DANS LE PAYS**

### **2.1- Droits Humains en Haïti avant 12 janvier**

En Haïti, le respect et la jouissance des droits restent et demeurent un grand défi à relever. On ne cesse de parler de démocratie, de la liberté d'expression et d'association. Alors que, les vraies victimes du système, sont l'objet de sérieux actes de réprimandes quand elles revendiquent la satisfaction de leurs droits Economiques, sociaux et même culturels. Le droit à l'éducation, à la santé, au logement, au travail, à la sécurité sociale et aux activités de loisirs ne sont que de vains mots. Les différents gouvernements du pays n'ont quasiment rien fait de sérieux pour permettre à la grande majorité défavorisée de jouir de ses droits dont dépendent leur épanouissement, leur développement. Le pays est marqué par l'extrême pauvreté, l'analphabétisme et l'abandon total de la paysannerie, véritable force du pays. Cette réalité a occasionné la migration, l'exode rural, la fuite de cerveau, la délinquance juvénile...etc.

### **2.2-Droits Humains en Haïti après 12 janvier**

Les problèmes de droits humains en Haïti ne débutent pas avec le séisme du 12 janvier 2010. Celui-ci n'a fait qu'empirer la situation. En effet, plus

d'un million cinq cent mille (1 500,000) personnes, en majorité des femmes et des enfants, vivent dans des camps de fortune. Ces derniers deviennent plus vulnérables et font face à de graves problèmes de santé, de sécurité, de nutrition, de logement et autres. Durant les premières semaines de la catastrophe, plusieurs personnes ont dénoncé dans les médias haïtiens et étrangers les multiples cas de viols et violence dont des jeunes filles sont victimes.

En matière d'éducation, la situation se complique davantage : beaucoup d'établissements scolaires sont détruits, les directeurs sont décapitalisés, les parents sont livrés à eux-mêmes. C'est dans ce contexte que le gouvernement haïtien en accord avec la communauté internationale, a créé la Commission Intérimaire pour la Reconstruction D'Haïti, co-présidée par l'ex-président démocrate des USA, Bill CLINTON et le premier ministre haïtien, Jean Max BELLERIVE. Faut-il croire à un changement des conditions de vie en Haïti ? A quoi peut-on s'attendre en matière de Droits humains ? Quid de la gestion de l'après 12 janvier ?

### **2.3 Actions de sensibilisation de la POHDH**

Dans cette perspective, la Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) a réalisé plusieurs conférences/ débats sur des problématiques fondamentales de droits humains dans le cadre de son rendez-vous mensuel : les vendredis de la Plateforme.

- Dwa moun nan Plan Rekonstriksyon an,
- La problématique du logement en Haïti,
- L'éducation dans le système social, politique et économique d'Haïti,
- Le droit à la sante en Haïti

Les problèmes de fonds de la société ne sont pas posés dans le Plan de Reconstruction et de Relèvement d'Haïti, élaboré sans la participation des secteurs majeurs de la société. Il existe une inadéquation entre ledit plan et les intérêts fondamentaux de certains secteurs clés du pays entre autres les

ouvriers, les paysans, les jeunes. En outre, la problématique des femmes n'est pas prise en compte. Cette reconstruction dont on parle n'est-elle pas une reconstruction de bâtiments, d'édifices publics dans les mêmes structures sociales ?

Quant à la question du logement, elle devient plus que jamais une préoccupation nationale. Dans les tentes, les victimes vivent dans des conditions inhumaines. Jusqu'à date, on ne connaît aucune décision sérieuse des autorités de l'Etat par rapport à ce problème épineux. Dans certains camps d'hébergement, les victimes sont l'objet de menaces de la part des propriétaires. Il faut que les dirigeants de l'Etat prennent leurs responsabilités. La Plateforme croit que l'Etat a une obligation sociale et constitutionnelle envers la population qui est de lui garantir l'accès à un logement décent et sécuritaire.

En ce qui concerne l'Education de qualité, elle est un privilège en Haïti aussi bien qu'avant et après le séisme. Les enfants des couches les plus défavorisées évoluent en dehors du cadre scolaire haïtien. L'école à plusieurs vitesses dans le pays est la réponse du système d'exclusion à l'explosion de la grande demande d'éducation des couches populaires. C'est une massification évidente, qui offre une école marginale aux marginaux, à l'image des bidonvilles sans services sociaux, aux constructions anarchiques, en guise de bourgs, de villes et de quartiers organisés. Le problème de l'éducation en Haïti, est le résultat de tout un système mis en place par les tenants du pouvoir politique et économique dans le pays en vue de maintenir les inégalités sociales. Il faut une autre école haïtienne, pour un autre projet de société.

A propos de la rentrée des classes pour l'année 2010- 2011, rien de sérieux n'est encore fait par les autorités pour permettre à tous les enfants, sans distinction aucune, de reprendre le chemin de l'école. Les parents ne savent à quel saint se vouer.

Comme l'éducation, le droit à la santé est perçu comme un privilège en Haïti. En effet, depuis longtemps, la grande majorité de la population haïtienne que ce soit dans la capitale, dans les villes de provinces encore pire dans les sections communales, patauge dans des conditions

infrahumaines constituant de flagrantes violations des droits humains fondamentaux indissociables qui sont les droits à la santé , à l'éducation, au logement et à l'alimentation. Plus de 50% de la population sont privés d'eau potable, de services de santé. Pour une population estimée à huit million cinq cent mille (8. 500. 000) habitants, il existe dans le pays mille sept cent soixante- huit (1. 768) établissements de santé dont cent vingt huit (128) hôpitaux.

L'unique Hôpital général de la capitale est très pauvre en équipements et en ressources humaines. Que dire des hôpitaux des villes de provinces et des zones qui n'ont même pas un centre de santé ? En tout cas, la problématique de la santé constitue une véritable plaie sociale en Haïti.

**2.4 De l'intervention des ONGs et/ Organismes humanitaires dans les camps**

Dans le domaine de la gestion des catastrophes humanitaires, des normes et des principes internationaux sont définis. Entre autres : la participation des victimes, la transmission d'information, l'évaluation pour et avec la population...etc. Ces normes et principes prennent en compte aussi bien la quantité que la qualité dans la gestion humanitaire et visent à faire respecter le droit des victimes de vivre dans la dignité.

Les interventions des ONGs et/ ou organismes humanitaires en Haïti dans le cadre de la gestion post-séisme se font dans la violation quasi totale de ces normes et principes. Les standards minimums en matière de santé, alimentation en eau, nutrition, installation de toilettes et autres ne sont pas respectés. De plus, on ne favorise pas la participation effective des victimes dont la dignité est systématiquement bafouée. Il faut aussi souligner le manque de leadership de l'Etat haïtien, qui n'indique pas de directives aux organismes humanitaires intervenant dans les camps de fortune.

**III. RECOMMANDATIONS**

1. Impliquer de manière effective tous les citoyens et citoyennes, les secteurs clés de la société civile dans la dynamique pour la reconstruction du pays. Car la vraie reconstruction de la nation est d'abord et avant tout une affaire haïtienne.
2. Définir une politique de logement social. Cela est une véritable dette sociale envers la population notamment envers toutes celles et tous ceux qui sont obligés de migrer pour de multiples raisons. Par rapport aux menaces d'expulsion dont les victimes sont l'objet dans les camps d'hébergement, les dirigeants de l'appareil étatique doivent dire leurs mots.
3. Prendre des mesures immédiates dans le cadre de la rentrée des classes en vue de soutenir les parents et les directeurs afin que tous les enfants haïtiens puissent prendre le chemin de l'école, par rapport à la montée grandissante de la délinquance juvénile dans le pays.
4. Doter toutes les villes d'infrastructures nécessaires, créer du travail un peu partout dans le pays de manière à freiner la migration interne et l'exode rural.
5. Rendre accessibles les soins de santé. Revenir avec les Officiers sanitaires surtout pour contrôler la vente des médicaments à travers le pays.
6. Faire respecter les normes et principes internationaux définis en matière de gestion des catastrophes humanitaires. Les différentes interventions dans les camps doivent prendre en compte les normes HAP<sup>1</sup> et les principes SPHERE<sup>2</sup>.
7. Tenir compte des personnes handicapées dans le cadre du processus de reconstruction.
8. Conduire des programmes d'éducation, de sensibilisation en matière de construction et sur les différents phénomènes naturels dont le pays est l'objet ;

---

<sup>1</sup> Partenariat de Redevabilité Humanitaire International

<sup>2</sup> Charte Humanitaire et Normes Minimales pour les Interventions lors de catastrophes

9. Appliquer la constitution haïtienne de 1987 en matière de services sociaux, dont le logement, l'éducation, l'alimentation, la santé et loisirs ;

10. Ratifier et mettre en application le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) ;

11. Engager dorénavant le processus d'une décentralisation effective du pays, selon les vœux de la constitution Haïtienne de 1987.

**POHDH, 24 Septembre 2010**

**Antonal MORTIMÉ**  
Secrétaire Exécutif